Proposition d'aménagements cyclables

Il est possible à moindre frais de faciliter le parcours pour rejoindre depuis le sud de la ville (Ronde-Couture et Couronne Champagne) la place de l'hôtel de ville :





Autoriser le double sens cyclable quai de l'Esplanade en mettant une zone 30 sur la première partie

Autoriser le double sens cyclable pont de Pierre en mettant une zone 30.

La largeur de la route autorise ce type d'aménagement.

Et afin de faciliter le parcours vers le quartier de Manchester, il serait souhaitable d'autoriser les cyclistes à tourner à gauche après le Pont de Pierre pour emprunter le quai de la Tour du Roy et rejoindre un peu plus loin la rue du Bois d'Amour, en zone 30.

